



Vente d'un bien immobilier en SCI

Par **Alexa0**, le **14/09/2013 à 15:23**

Bonjour,

Mes parents ont monté des SCI il y a 20 ans pour organiser leur succession. Sur une des SCI, ils m'ont fait donation de la plupart des parts, et j'en ai donc 592 sur 594. Les 2 dernières appartiennent à ma mère, mon père étant décédé.

Ma mère est gérante de cette SCI, et elle a décidé de la dissoudre et de vendre l'appartement afin de récupérer l'argent.

En a-t-elle le droit, étant minoritaire ? Comment se ferait le partage dans ce cas là? Puis-je racheter l'appartement dans certaines conditions ?

Merci de m'aider à comprendre les implications de ces SCI.

Cordialement,
Alexandra.

Par **Legalacte**, le **15/09/2013 à 11:50**

Bonjour,

Il vous faut lire les statuts pour voir quels sont les pouvoirs du gérant.

En effet, en tant que gérante, si les statuts le permettent, le gérant minoritaire peut vendre le bien.

Par contre, si la SCI est dissoute, la répartition du cash devra se faire au prorata des parts.

Par **Alexa0**, le **15/09/2013 à 21:54**

Effectivement, j'avais oublié de préciser: dans les statuts, le gérant a les pouvoirs d'acheter des biens, mais rien n'est précisé sur la vente. C'est quoi le statut par défaut ?

Cordialement,